



Parc éolien de la Forêt Domaniale

Comité de suivi

Rencontre no. 1 - 17 avril 2025

Préparé par : Développement EDF Renewables Inc.
Avril 2025

ORGANISATION	NOM	PRÉSENCE
EDF Renouvelables	<i>Jérôme Dagenais</i>	x
EDF Renouvelables	<i>Karolina Apland</i>	x
EDF Renouvelables	<i>Madalina Udroi</i>	x
Alliance de l'énergie de l'Est	<i>Lou Landry</i>	x
MRC de Montmagny	Frédéric Jean	
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	Sophie Boucher	x
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	Isabelle Lachance	
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Sonia Gagné	x
Citoyen de Cap-Saint-Ignace	Gaétan Gaudreau	x
Citoyen de Notre-Dame-de-Rosaire	Vincent Coulombe	x
Citoyen de Sainte-Apolline-de-Patton	André Bernier	x
Conseil régional en environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)	Josée Breton	
Club de Quad de l'Oie Blanche	Nathalie Bélanger	x
Association chasse/pêche FédéCP (Chaudière-Appalaches)	À déterminer	
Parc régional des Appalaches	Stéphanie Charland	x
Chambre de commerce et d'industrie de la MRC Montmagny	Nicole Robert	x

POINT À L'ORDRE DU JOUR	RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION / RECOMMANDATION DU COMITÉ
1. Ouverture de la séance	Mot de bienvenue Remise du document de constitution Information sur le remboursement
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
3. Comité de suivi en bref	<p>Le comité joue un rôle consultatif et participatif pour favoriser la contribution du milieu à la réalisation du projet, dans le respect des usages du territoire et en encourageant la participation des entreprises locales.</p> <p>Le comité de suivi comporte des membres permanents représentant des secteurs suivants et qui se retrouvent sur le territoire du projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • promoteur; • communauté autochtone; • représentants du monde municipal; • citoyens; • représentants du milieu environnemental, agricole et forestier; • représentants du milieu socioéconomique. <p>Fréquence des rencontres : Phase planification : 1 fois avant le début du déboisement Phase construction : 4 fois entre le printemps 2026 et décembre 2027 Phase exploitation : 1 fois par année et selon les besoins ponctuels</p>
4. Présentation de l'initiateur	EDF Renouvelables Canada inc. (EDF) Alliance de l'énergie de l'Est
5. Présentation des membres	
6. Présentation du document de constitution	<p>Le mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les membres soient correctement informés et puissent faire le suivi des activités et des opérations du Parc éolien Forêt Domaniale, ainsi que des engagements de l'entreprise ; • Permettre aux membres d'exprimer leurs préoccupations et de trouver des solutions communes aux enjeux potentiels soulevés par les activités ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer que le projet produise un minimum d'impact négatif et un maximum de retombées positives pour la communauté. <p>Les rôles, les responsabilités et les engagements de chacun</p> <ul style="list-style-type: none"> • En prenant connaissance de la documentation envoyée préalablement aux rencontres et participer bénévolement à celles-ci ; • En transmettant l'information, les préoccupations, enjeux, informations et suggestions du groupe d'intérêt qu'il représente et de la communauté plus généralement ; • En donnant leurs opinions et recommandations sur le projet en cours et sur la mise en service des installations, ainsi que sur la bonne relation avec le voisinage ; • En proposant au promoteur des solutions adaptées aux préoccupations et enjeux soulevés; • En étant des relayeurs d'information au sein de la communauté.
<p>7. Présentation du document de constitution</p>	<p>Les engagements attendus du promoteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponibles au comité toute l'information et la documentation pertinente à ses travaux dans la mesure possible; • Prévoir des délais suffisants pour permettre aux membres de prendre connaissance de l'information et, le cas échéant, de consulter leur réseau ou l'organisation qu'ils représentent; • Soutenir le comité et en assurer le financement; • Être ouvert aux avis et aux positions prises par le comité; <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en considération de façon diligente les avis et les recommandations formulées par le comité et effectuer une rétro-information sur ces éléments. <p>Mode de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convocation, ordre du jour et compte rendu <ul style="list-style-type: none"> ○ Envoyer deux semaines avant la tenue d'une séance de travail • Quorum <ul style="list-style-type: none"> ○ La moitié des membres plus un

Recommandations

- Préférence pour le consensus dans le processus d'élaboration des recommandations
- En cas de divergences d'opinions, la démarche suivante est privilégiée pour parvenir à une recommandation :
 - Définir le problème, s'entendre sur sa définition.
 - Alimenter la réflexion du groupe sur le problème défini.
 - Récolter les avis des membres du comité de suivi, qui peuvent s'exprimer librement.
 - Reformuler les avis exprimés afin d'éviter les malentendus.
 - Rechercher des solutions, soit en petits groupes, par la négociation ou la médiation.
 - Énoncer une proposition qui sera soumise à la recherche d'un consensus.

Modération

- Le Président du comité tient le rôle de modérateur.
 - Procéder à l'ouverture de la réunion;
 - Réguler le droit de parole et diriger les discussions afin d'assurer le respect des lignes directrices du présent document et plus généralement assurer la cordialité des échanges au sein du comité;
 - Encadrer le vote, les recommandations et les adoptions (ordre du jour, compte-rendu, etc.);
 - Déclarer la rencontre terminée.
- Vote
 - Si vous souhaitez postuler le rôle, envoyez votre candidature à Madalina Udriou (Madalina.Udriou@edf-re.com) et nous procéderons à un vote lors de la prochaine réunion.

Ressources

- Les frais liés à la location de salle et les frais de repas sont à la charge de Parc éolien de la Forêt Domaniale.
- Les frais de déplacement des membres du comité de liaison sont remboursés à raison de CAD 0.70 \$ le kilomètre pour un

	<p>déplacement avec le véhicule personnel, à partir du lieu de résidence</p> <p>Communications publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres du comité de suivi ne peuvent prendre la parole publiquement au nom du promoteur du parc éolien ou du comité de suivi. • Le comité peut, si la situation se présente, déterminer un porte-parole pour faire état publiquement des travaux du comité.
<p>8. Mise à jour du projet</p>	<p>Le Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 éoliennes à construire • Puissance installée de 180 MW • Situé dans la MRC de Montmagny à: Cap-Saint-Ignace (18 éoliennes); Notre-Dame-du-Rosaire (6 éoliennes) et Sainte-Apolline-de-Patton (6 éoliennes) • 22 éoliennes en terres publiques et 8 éoliennes en terres privées • Le raccordement se fera au poste électrique de Montmagny • Coûts totaux estimés: 600 M\$ • Analyse des activités des 3 phases du projet : construction, exploitation et démantèlement • Redevance d'environ 43 M\$ au milieu d'accueil, incluant les municipalités accueillant les infrastructures du projet sur 30 ans • Paiements annuels supérieurs aux valeurs suggérées par le Cadre de référence aux propriétaires privés participants au projet • Construction : Environ 250 emplois sur 2 an • Exploitation : Environ 7 à 9 emplois sur 30 ans • Création d'emplois et retombées directes ou indirectes pour les fournisseurs de biens et services de la région. <p>Emplacement optimal pour un projet éolien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Raccordement directement à un poste électrique local existant (Montmagny) ne nécessitant pas de renforcement majeur. • Forte ressource éolienne grâce aux secteurs montagneux • Participation de la communauté locale dans le projet • Intégration en harmonie avec les activités existantes sur le territoire.

Optimisation du raccordement prévu

- Mise en service initialement prévue pour 2026, avec un raccordement indépendant au réseau d'Hydro-Québec
- La rétention d'un autre projet de parc éolien dans le secteur visant le même réseau de transport pour son raccordement a enclenché des réflexions sur **la possibilité d'optimiser l'intégration des deux projets éoliens** tout en minimisant l'impact sur le milieu et sur l'environnement.
- L'effort d'optimisation permet à Hydro-Québec d'avoir à bâtir **une seule ligne de transport** afin de raccorder les deux projets éoliens prévus dans la MRC de Montmagny
- Afin de permettre ce réalignement, la mise en service du projet a été remis à 2027.

Échéancier prévu pour le projet

2012

Identification et faisabilité

- Droit sur les propriétés (campagne de terrain)
- Installation d'équipement de mesure de vent

Décembre 2021 à Mars 2023

Appel d'offres d'Hydro-Québec

- Lancement de l'appel d'offres d'Hydro-Québec
- Préparation des soumissions
- Attente des résultats des appels d'offres

2023

Étude d'impact sur l'environnement

- Études environnementales (coordonnées par le développeur)
- Préparation de l'étude d'impact (EIE)

2024-2025

Analyse environnementale, BAPE

- Q & R sur l'EIE

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Période d'information et audiences publiques (BAPE) ○ Analyse environnementale (MELCCFP) <p>2025-2026</p> <p>Ententes et autorisations</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ententes avec les fournisseurs ○ Décret ○ Autorisations ministérielles et municipales <p>Printemps 2026</p> <p>Construction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début de la construction • Durée d'environ 16 à 20 mois <p>Décembre 2027</p> <p>Mise en service</p>
<p>9. Étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'évaluation rigoureux en cours depuis 2022 • Les études ont été complétées selon des protocoles conformes aux directives du MELCCFP • Intégration des enjeux soulevés par le milieu local • Nombreuses mesures d'atténuation courantes et particulières
<p>10. Surveillance et suivis</p>	<p>Phase d'aménagement et construction / démantèlement</p> <p>Surveillance du chantier pour s'assurer du respect :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des mesures d'atténuation ou de compensation • des conditions fixées dans le décret gouvernemental • des engagements additionnels prévus aux autorisations ministérielles • des exigences relatives aux lois et règlements pertinents. <p>Phase d'exploitation</p> <p>Plusieurs suivis sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espèces floristiques exotiques envahissantes • Climat sonore • Chauves-souris et oiseaux

11. Autres sources d'information	<p>Le projet a maintenant son propre site web où on peut retrouver toute l'information sur le projet ainsi que les comptes-rendus des rencontres du comité de suivi</p> <p>Lien vers le site web: https://projeteolien-foretdomaniale.ca/</p>
12. Varia	<p>Questions reçues de la part du comité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour la candidature au poste de président, est-ce qu'il y a un formulaire ou un courriel avec la candidature suffit? – Un courriel est suffisant. 2. Est-ce possible de raccorder un troisième projet éolien à Montmagny? – Non, le réseau est saturé après le raccordement de ce projet éolien et celui de Kruger. 3. 41\$M sur 30 ans? – Oui, sans compter les redevances du partenariat avec l'Alliance (redevances de distribution). 4. Au niveau de la construction on va avoir des mains d'œuvre de la région? – Oui 50% du coût doit être du contenu québécois (gravière, sablière, excavation). On travaille avec la MRC pour un bottin des entreprises locales. 5. Environ combien de km de chemin on va avoir? – On ne connaît pas encore la réponse, mais 70% des chemins sont déjà construit. 6. Est-ce qu'il y a eu des éoliennes qui ont changé de place? – Oui, une à Sainte-Apolline-de-Patton. 7. Est-ce qu'on va faire du déboisement – Oui, le déboisement est prévu pour printemps 2026. 8. Est-ce qu'il y a des travaux l'hiver? – Non, pas prévu dans nos calendriers. 9. Quand il vent beaucoup, est-ce que le mécanisme d'éolienne est sécuritaire? – Les éoliennes produisent à une vitesse de vent de 3 m par seconde à 25 m par secondes. En dessus de ça elle ne produit pas et elle s'arrête toute seule. 10. Est-ce on a des tours de vents en région? – Oui, des mats de mesure installé dans la région depuis 2012. 11. Une éolienne ça prend combien de béton? – Une quantité d'environ 800 à 1300 mètres cube de béton est nécessaire pour la fondation de chaque éolienne. 12. Est-ce qu'il y a du givre sur les éoliennes – Les éoliennes vient avec un système de dégivrage qui est installé lors de la mise en service. 13. Est-ce qu'on va avoir des commandites? – Oui, un processus est en train de se mettre en place.

	14. Quelle est la grandeur d'une éolienne ? - 120m de haut ; 80m la palle
--	------------------------------------------------------------------------------